

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du lundi 06 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le six juillet, à dix-huit heures et trente minutes, la commission administrative dûment convoquée, s'est réunie, en session ordinaire,

Nombre de membres en exercice : Onze

Date de convocation de la commission administrative : 30 juin 2026

Présents : Ghislain de Longevialle, Céline Cardon, Sylvie Duthel, Peggy Lafond, Janine RULLEAU, Roger Chevrier, Michel Vieilly, Alain Hannetel.

Excusés : Antoine Zotta (a donné pouvoir à Céline Cardon), Jean-Jacques Flamar (a donné pouvoir à Ghislain de Longevialle), Marie Ribiero.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

En présence de Jérôme Distinguin, directeur du CCAS exerçant la fonction de secrétaire.

* * * * *

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 15 juin 2026

RAPPORTEUR : Ghislain de Longevialle

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de GLEIZE d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 juin 2026, tel que joint à la présente note de présentation ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 15 juin 2026 ;

CONSIDERANT que le procès-verbal doit être approuvé par les membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

Le conseil d'administration du CCAS décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le procès-verbal du conseil d'administration du CCAS du 15 juin 2026.

2. Examen des dossiers de demande d'aides financières

RAPPORTEUR : Ghislain de Longevialle

La commission administrative ouïe l'exposé du Président et après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **DOSSIER N°1** : Il est proposé d'accorder une aide financière d'un montant total de 600,00 € destinée à la prise en charge partielle d'une dette composée d'une facture de loyer et d'une facture d'assurance habitation, répartie comme suit :

- 441,61 € au titre du loyer ;
- 158,39 € au titre de l'assurance habitation.

Cette aide sera versée directement aux organismes concernés, à savoir le bailleur et l'assureur.

→ **DOSSIER N°2** : d'accorder une aide financière d'un montant de **215 euros** destinée à la prise en charge partielle de la dette relative à l'achat d'une concession funéraire. Cette aide sera versée directement à la commune de Gleizé.

→ **DOSSIER N°3** : d'ajourner l'examen de cette demande d'aide financière en raison d'un manque d'informations. Des éléments complémentaires seront sollicités auprès de l'assistante sociale afin de permettre un examen complet du dossier lors de la prochaine séance.

Le total des aides accordées lors de cette séance s'élève à **815.00 euros**.

3. Compte rendu des décisions de la Vice-Présidente.

RAPPORTEUR : Céline CARDON

Sans objet.

4. Questions diverses

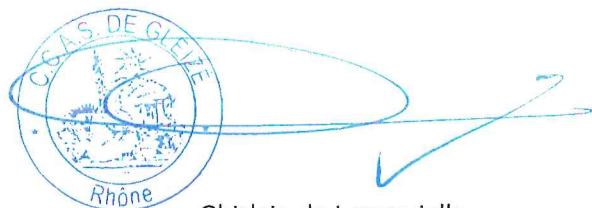
Pas de questions diverses.

La date du prochain CCAS est fixée au **31 août 2026 à 18h45**.

A 19h20, Ghislain de Longevialle, Président, remercie les membres du conseil d'administration et lève la séance.



Jérôme Distinguin,
Secrétaire de séance



Ghislain de Longevialle,
Président du C.C.A.S.